



Titre : Technicienne développeuse et intégratrice
Technicien développeur et intégrateur

Sommaire de la fonction :

Sous la direction de la personne supérieure immédiate, effectue différents travaux techniques et administratifs reliés à l'implantation, au développement et au maintien des systèmes informatiques. Assure l'assistance technique nécessaire à l'utilisation des logiciels mis à la disposition des usagères et usagers.

Tâches et responsabilités principales :

1. Conçoit et développe des solutions technologiques de façon autonome tout en respectant les spécifications requises.
2. Recueille, valide les besoins et propose des améliorations afin d'assurer l'évolution du système en fonction de l'organisation et des usagers.
3. Communique et apporte son soutien aux collègues lors des différentes phases du projet, de l'analyse, en passant par la réflexion des solutions techniques détaillées, jusqu'à la mise en ligne; et ce, en passant par l'assurance qualité.
4. Participe aux revues de code reliées aux opérations et à l'intégration continue.
5. Effectue de la rédaction technique et met à jour les articles de la base de connaissances;
6. Valide les nouveaux développements pour s'assurer du respect des exigences de qualité, de sécurité de l'information et des normes règlementaires en vigueur.
7. Effectue le support et le débogage sur des problèmes techniques selon ses champs de spécialisations et ses connaissances de l'architecture globale.
8. Crée, modifie et maintien l'inventaire des actifs informationnel.
9. Réalise des tests de performance sur les applications et propose les optimisations nécessaires.
10. Rédige des plans de tests, crée des tests unitaires et/ou intégrés dans un processus d'amélioration continue.
11. Tient à jour le calendrier de production et s'assure de la pertinence des données avant de déclencher les productions.
12. Assure une veille technologique en se tenant à l'affût des meilleures pratiques en architecture et développement logiciel.
13. Peut diriger du personnel de soutien, collaborer à son entraînement, répartir le travail et en vérifier l'exécution.
14. Accomplit temporairement les tâches d'un poste connexe ou inférieur lorsque requis.

Qualifications requises :

Scolarité : Diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques de l'informatique ou scolarité équivalente

Expérience : 2 ans à moins de 3 ans

Autres : ---

Classe: 13 - Niveau I

Code: 61241

L'échelle de classification de niveau I peut s'appliquer selon les dispositions prévues à l'annexe 5-C

Si votre embauche date d'avant le 5 octobre 1997, veuillez vous référer à l'[annexe 5-D](#) pour les qualifications requises.